

N° 256

MAIRIE

DE

BRENNILIS

FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. 98.99.61.07

Fax 98.99.67.67

ARRÊTÉS

Le

- le Maire de la Commune de BRENNILIS,
- considérant qu'il s'avère nécessaire de réglementer la circulation des planches à voile, canoës, bateaux... sur l'étang St-Michel à l'occasion de "la fête de la pêche".

ARRÊTÉ

Article 1er : En raison de la fête de la pêche qui se déroulera les 8 et 9 juin 1996*, la pratique de sports nautiques (planches à voile, canoë.) et la circulation des bateaux, barques seront interdits sur l'étang "saint-Michel", secteur de Nestavel-Bras et Nestavel-Bian. (de 8h à 18h)

Article 2 : les mesures ci-dessus seront affichées à l'entrée des villages de Nestavel-Bras et de Nestavel-Bian.

Article 3 : Mr l'Ingénieur subdivisionnaire de l'équipement d'Huelgoat,
Mr le Chef de Brigade de gendarmerie de BRASPARTS,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRENNILIS le 30 mai 1996.

Le Maire,

CORRE Yves.

